



10 ans de départementalisation de Mayotte

Une économie en forte croissance, mais encore en retrait des standards nationaux

La croissance économique est forte à Mayotte de 2011 à 2019 : le produit intérieur brut (PIB) augmente de 7,5 % en moyenne par an, un rythme 3 fois plus élevé que celui de la France. Mayotte rattrape donc progressivement son retard de développement économique, mais la croissance démographique reste très élevée et le PIB par habitant est encore 4 fois inférieur à la moyenne nationale. En outre, la croissance économique est un peu moins forte depuis 2016, en raison des mouvements sociaux de 2016 et 2018 contre l'insécurité et la vie chère, et de l'épidémie de Covid-19.

La croissance économique soutenue est liée à la hausse importante du revenu des ménages et de leur consommation. Mais les inégalités de revenus se renforcent car ce sont essentiellement les ménages les plus aisés, ayant un emploi salarié, qui en bénéficient. Le taux de pauvreté monétaire reste ainsi très élevé (77 % en 2018), du fait du déficit important d'emplois formalisés. En outre, les prestations sociales, moins répandues et au montant inférieur de celui des autres départements, ne contribuent que marginalement à réduire la pauvreté. Si le secteur public continue d'occuper une place prépondérante dans les richesses créées, le tissu productif privé se développe. De fait, l'investissement des entreprises constitue à présent un moteur important de la croissance économique. En revanche, l'économie mahoraise reste tournée vers la réponse à la demande intérieure et les exportations sont donc très limitées.

Le statut de département adopté en 2011 permet à Mayotte de bénéficier d'un cadre institutionnel, juridique et fiscal qui se rapproche petit à petit des standards métropolitains. Dans le même temps, le système de prestations sociales converge progressivement vers celui des autres départements français. Le statut de **région ultrapériphérique (RUP)** de l'Union européenne, acquis en 2014, ouvre l'accès aux fonds structurels européens. Ceux-ci visent à favoriser le développement des infrastructures et de l'économie des territoires européens les moins développés, afin de combler leur retard sur la moyenne des régions européennes.

Dix ans après la départementalisation, il paraît utile de dresser un état des lieux du développement économique et social du 101^e département français au regard de l'Hexagone et des autres départements et régions

d'Outre-mer (DROM). Ce bilan permet de mesurer l'impact des changements de statut et des mesures de politique publique mises en œuvre sur l'activité économique et les revenus des différents acteurs institutionnels.

Une croissance économique soutenue, mais un peu ralentie depuis 2016

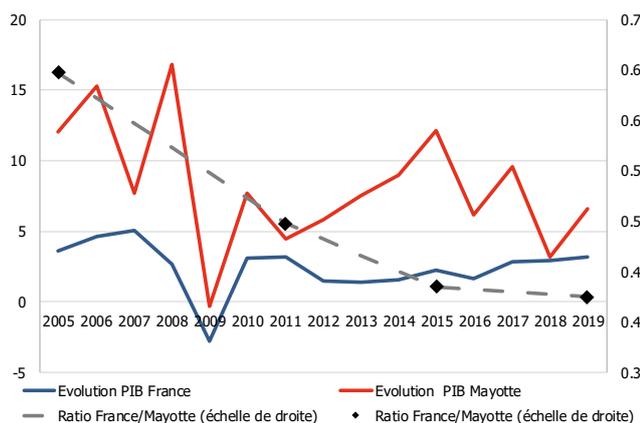
De 2005 à 2019, la croissance économique est rapide à Mayotte : le **produit intérieur brut (PIB)** augmente de 8 % en moyenne annuelle en valeur, un rythme 3 fois plus élevé que celui de la France (figure 1). Il s'établit à 2 660 millions d'euros en 2019. Cette forte croissance permet à Mayotte de réduire progressivement l'écart de développement économique avec le niveau national. Elle est stimulée par les mesures de transferts publics prévues dans le cadre de la départementalisation, mais aussi par

les différents programmes d'investissements mis en place par l'État et le Département pour répondre aux enjeux de rattrapage et de développement par rapport aux standards des autres départements français (par exemple dans le cadre du Contrat de convergence et de transformation).

Cependant, la convergence en matière d'activité économique ralentit depuis 2016 : avant même la crise sanitaire qui débute en 2020, le PIB par habitant croît en moyenne deux fois plus lentement entre 2016 et 2019 (2,5 %) que pendant la période 2011–2015 (5 %). La conjugaison de plusieurs facteurs expliquent ce fort ralentissement. D'une part, la croissance économique décélère du fait des mouvements sociaux d'avril 2016 et de février 2018 contre l'insécurité et la vie chère qui paralysent l'économie mahoraise pendant plusieurs semaines. D'autre part, la croissance démographique est très forte à Mayotte dans les années qui suivent la départementalisation. En parallèle, la valeur ajoutée croît de façon assez soutenue en France de 2017 à 2019, du fait d'un léger regain d'inflation. La concordance de ces deux scénarios opposés, ralentissement de la richesse créée par habitant à Mayotte versus accélération en France, freine le rattrapage économique.

1 Une convergence économique qui ralentit

Evolution du produit intérieur brut (en valeur) et du rapport entre les PIB/habitant France et Mayotte entre 2005 et 2019



Source : Insee, comptes économiques nationaux et régionaux (base 2014)
Lecture : En 2019 l'évolution du PIB est de + 6,6 % à Mayotte et de + 3,1 % en France (axe de gauche). Le ratio du PIB par habitant France / PIB par habitant Mayotte est de 3,7 (axe de droite).

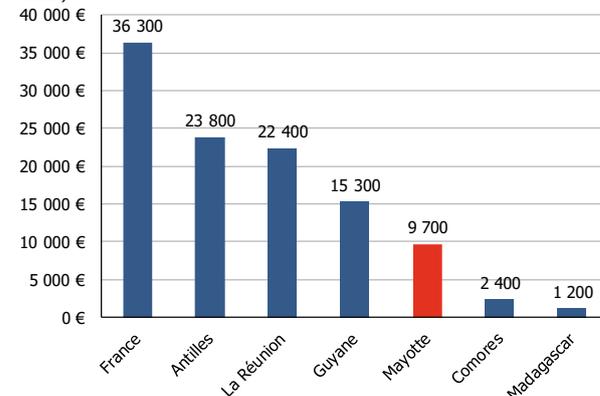
Malgré la forte croissance de l'activité économique sur les 15 dernières années, le niveau de richesses créées à Mayotte reste très largement inférieur à celui des autres régions françaises : en 2019, le PIB par habitant y est 2,5 fois inférieur à celui des Antilles, 1,6 fois à la Guyane et 3,7 fois à la moyenne nationale (figure 2). En revanche, la valeur ajoutée générée sur l'île aux parfums est nettement plus élevée que chez ses voisins : en **parité de pouvoir d'achat**, la richesse créée par habitant est 4 fois plus élevée qu'aux Comores et 8 fois plus qu'à Madagascar.

La faiblesse du PIB par habitant au regard de la moyenne nationale s'explique surtout par un taux d'emploi 2 fois plus faible : seulement 32 % des habitants de Mayotte de 15 à 64 ans ont un emploi en 2021 contre 66 % dans l'Hexagone. En outre, les emplois sont en moyenne moins

productifs à Mayotte : ils génèrent 50 000 euros par emploi en 2019, soit 2 fois moins qu'au niveau national. Les secteurs d'activité à forte valeur ajoutée (industries, information-communication, finance et assurances, etc.) sont en effet peu présents à Mayotte.

2 Un territoire pauvre parmi les riches, riche parmi les pauvres

Niveau du PIB par habitant en 2019 selon le territoire (en standard de pouvoir d'achat)



Sources : Insee, comptes économiques nationaux et régionaux (base 2014) ; Banque mondiale

Forte hausse du revenu moyen, mais des inégalités qui se renforcent

En lien avec le niveau de richesses créées qui s'accroît, le **revenu disponible** des ménages augmente de 7 % par an entre 2011 et 2019 et de 4 % en rapportant ce revenu au nombre d'habitants. En 2019, le revenu disponible par habitant s'élève ainsi à 7 200 €, soit 33 % de la moyenne nationale.

La hausse des salaires est le principal moteur de l'augmentation du **pouvoir d'achat** des ménages. Le salaire minimum (Smic) augmente en moyenne annuelle de 2 % entre 2011 et 2019 suite à la départementalisation et à la politique d'alignement au niveau national. De plus, entre 2014 et 2017, la majoration de 40 % du traitement des fonctionnaires se met progressivement en place. Par ailleurs, entre 1997 et 2017, le niveau de qualification des emplois continue de progresser. Par exemple, le nombre de cadres est multiplié par 4, et augmente 2 fois plus rapidement que l'emploi total. En 2017, les 5 000 cadres forment 12 % de l'emploi total. Cette hausse des salaires et de la qualification des emplois se traduit par une croissance forte de la productivité apparente du travail : la valeur ajoutée par emploi augmente de 4 % en moyenne par an, un rythme trois fois plus élevé que celui de la France.

Le dynamisme des rémunérations des salariés favorise la croissance de la consommation des ménages, qui croît au même rythme que le revenu disponible brut entre 2011 et 2019.

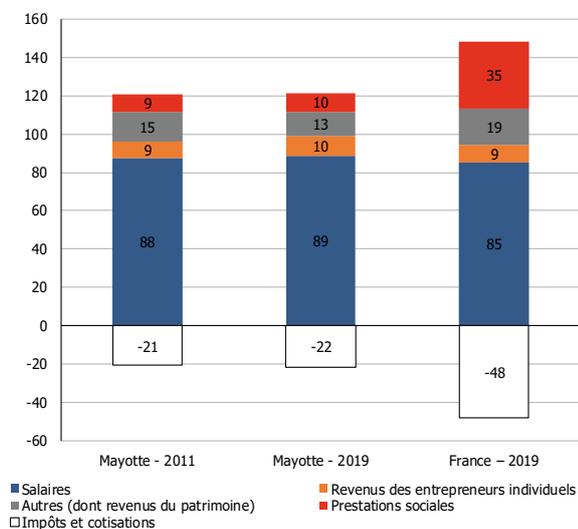
Cependant, sur cette période, les inégalités de revenus croissent. Ainsi, en 2018, les 10 % des habitants de Mayotte les plus aisés ont un niveau de vie plancher 6,8 fois supérieur au niveau de vie médian de la population, alors qu'il était 4 fois supérieur en 2011. En

comparaison, dans l’Hexagone, les inégalités sont nettement moins fortes (rapport de 1,8 en 2018).

Cette hausse des inégalités est liée au fait que les revenus des ménages ont évolué différemment sur la période : le niveau de vie des ménages les plus aisés augmente, tandis que celui des plus modestes baisse. En effet, entre 2011 et 2019, une population étrangère nombreuse et pauvre s’installe sur l’île, tirant les revenus des plus modestes vers le bas. Ainsi, en 2018, les 40 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie plafond inférieur de 20 % à celui de 2011. Quant aux 10 % les plus riches, leur niveau de vie plancher augmente fortement sur la période (+ 50 %). En conséquence, le niveau de vie médian des habitants de Mayotte reste 6 fois plus faible que celui des habitants de métropole. Il baisse même par rapport à 2011, alors qu’il avait nettement progressé auparavant.

3 Une composition du revenu des ménages loin des standards nationaux

Décomposition du revenu disponible brut des ménages en 2011 et 2019



Sources : Insee, comptes économiques nationaux et régionaux (base 2014)

Faible poids des prestations sociales dans le revenu

Malgré cette hausse importante des rémunérations salariales, la structure du revenu disponible des ménages de Mayotte reste quasiment stable entre 2011 et 2019 (figure 3). Elle diffère fortement de celle de la France, notamment par le poids moins élevé des prestations sociales mais aussi des cotisations et des impôts.

Rapportées au nombre d’habitants, les prestations sociales (allocations familiales, RSA, bourses, prestations vieillesse, etc.) restent ainsi 11 fois plus faibles à Mayotte que dans l’Hexagone. Même si elles se sont développées depuis 2005 du fait de la départementalisation, seule une faible partie de la population en bénéficie, même parmi les plus modestes. Par exemple, sur les 4 % d’habitants de Mayotte de 60 ans ou plus, seuls 47 % perçoivent une prestation vieillesse en 2015. Au niveau national, la part des habitants de 60 ans ou plus est bien plus élevée (24 %), et une large majorité d’entre eux perçoivent une prestation vieillesse (85 %). Les habitants de Mayotte sont en effet plus jeunes et ont peu ou moins cotisé qu’ailleurs

en France et ne peuvent donc pas bénéficier de pensions de retraite.

Le revenu de solidarité active (RSA) et les allocations familiales ne sont par ailleurs pas accessibles à la population étrangère non régularisée ou régularisée depuis moins de 15 ans. De surcroît, les montants des prestations sociales n’ont pas encore atteint le niveau national. En 2019, le montant des allocations familiales à Mayotte est ainsi inférieur de 10 à 70 % à leur niveau en métropole. En 2019, le niveau du RSA s’élève à 280 euros par mois pour une personne seule à Mayotte, soit 2 fois moins que dans les autres départements.

Au final, le système redistributif public ne réduit donc que marginalement la pauvreté monétaire à Mayotte. En 2018, 77 % de la population de Mayotte vit encore sous le seuil de pauvreté national. Le **taux de pauvreté** n’a que légèrement baissé depuis 2011 (84 %).

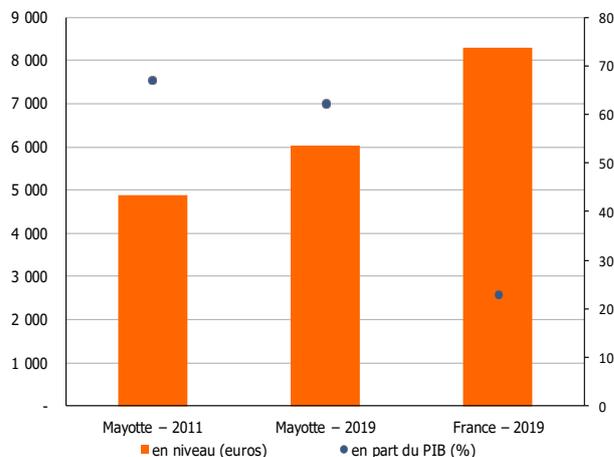
Le secteur public reste prédominant...

La consommation des administrations publiques est nettement inférieure aux standards nationaux : 5 800 € par habitant en 2019 contre 8 300 € par habitant en France. Pour autant, la **dépense des administrations publiques** augmente fortement entre 2011 et 2019 à Mayotte (figure 4). En effet, la convergence progressive en matière de prestations sociales se conjugue à des créations d’emplois particulièrement nombreuses dans la fonction publique d’État. La jeunesse de la population et le développement des institutions consécutif à la départementalisation créent des besoins importants de personnel dans l’éducation et l’administration, y compris d’agents de niveau cadre. Ainsi, les trois quarts des cadres travaillent dans le secteur public.

La consommation des administrations publiques représente donc toujours une part prépondérante dans le PIB (60 %), nettement supérieure à la moyenne nationale (23 %) : cela tient au faible développement du tissu économique privé mahorais.

4 Une consommation des administrations publiques par habitant à Mayotte inférieure à la moyenne nationale

Montant par habitant et part dans le PIB de la consommation finale des administrations publiques en 2011 et 2019

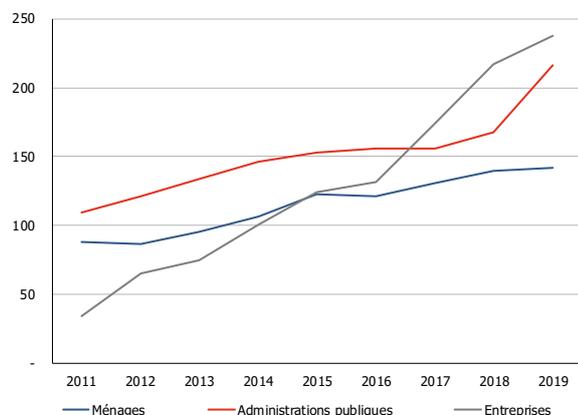


Sources : Insee, comptes économiques nationaux et régionaux (base 2014)

... mais le secteur privé monte en puissance

5 Les entreprises, secteur institutionnel qui investit le plus depuis 2017

Evolution de l'investissement selon le secteur institutionnel à Mayotte entre 2011 et 2019 (en millions d'euros)



Source : Insee, comptes économiques régionaux (base 2014)

Le poids de la consommation des administrations publiques dans le PIB se réduit cependant : il diminue de 5 points entre 2011 et 2019. En effet, les sociétés du secteur marchand sont très dynamiques, leur valeur ajoutée augmentant de 75 % sur la période. Les branches du commerce et des activités immobilières contribuent pour moitié à cette hausse, bénéficiant de la croissance démographique et de l'augmentation du revenu des ménages. La tertiarisation de l'économie du 101^e département français se poursuit donc : le commerce et les services (marchands et non marchands) génèrent ainsi 86 % de la valeur ajoutée de Mayotte en 2019.

Malgré ce développement du tissu productif privé, la valeur ajoutée des sociétés n'atteint néanmoins que 27 % du PIB à Mayotte en 2019 contre 63 % en France.

Une partie du tissu productif mahorais est constitué d'entreprises informelles. Bien que 5 fois plus nombreuses que les entreprises formelles, celles-ci dégagent peu de valeur ajoutée : l'économie informelle génère en 2015 seulement 9 % de la valeur ajoutée de des entreprises mahoraises non agricoles et non financières (9 fois plus qu'en métropole) [Daubrée, 2018].

Le dynamisme du secteur marchand se traduit par d'importantes créations d'emplois entre 2009 et 2021 (+ 9 500 emplois, soit + 46 %) [Seguin, 2022], ainsi que par de très nombreuses créations d'entreprises. Ainsi, en 2021, 1 800 entreprises sont créées dans les secteurs marchands non agricoles. Leur nombre augmente ainsi de 33 % par rapport à 2020 et atteint un nouveau record. C'est plus du double des 850 créations d'entreprises annuelles enregistrées en moyenne entre 2012 et 2018, avant leur envolée à partir de 2019.

L'investissement devient un moteur important de la croissance

L'investissement des entreprises témoigne également de l'expansion du secteur privé. En effet, il est multiplié par 7 entre 2011 et 2019 (figure 5), avec notamment une accélération depuis 2017 et le début de grands projets d'aménagements (agrandissement du port et de l'aéroport, nouveaux parcs de logements). En outre, l'investissement des administrations publiques est multiplié par 2, et celui des ménages par 1,6. Globalement, l'investissement contribue ainsi de façon croissante à l'activité économique et en devient même le premier moteur en 2019.

A contrario, les exportations contribuent toujours de manière négligeable à la création de richesses à Mayotte : elles culminent à seulement 9 millions d'euros en 2019. L'économie mahoraise reste donc entièrement tournée vers la réponse à la demande intérieure. Elle ne s'appuie sur aucun produit phare susceptible d'être exporté, contrairement à ses voisins qui disposent notamment de ressources naturelles (Mozambique, Tanzanie) ou de produits agricoles (Madagascar). L'essentiel des exportations mahoraises est ainsi constitué de réexportations. De fait, la balance commerciale reste très fortement déficitaire : les exportations ne représentent que 1 % des importations, qui s'élevaient à 700 millions d'euros en 2019. Ces dernières augmentent régulièrement sur la décennie passée, en lien avec la hausse de la demande intérieure des ménages comme des autres acteurs économiques.

Définitions :

L'Union européenne soutient le développement des neuf régions les plus lointaines, dénommées **régions ultrapériphériques** : la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, la Martinique, Mayotte et Saint-Martin (France), les archipels des Açores et de Madère (Portugal) et l'archipel des Canaries (Espagne). Ce soutien a pour objet de pallier les contraintes résultant de l'éloignement géographique de ces régions (Articles 349 et 355 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

Le **Produit intérieur brut (PIB)** est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). La valeur ajoutée est le solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires ;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective,

formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;

- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Les PIB sont traduits en **parité de pouvoir d'achat (PPA)** pour les comparaisons avec l'étranger, afin d'éliminer les différences de niveau de prix entre les pays. Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être sur-interprétées.

Le **revenu disponible brut (RDB)** des ménages est constitué des revenus d'activité perçus (salaires et revenus des non-salariés), des prestations sociales versées, du solde des revenus du patrimoine (principalement des loyers imputés, c'est-à-dire les loyers que les propriétaires occupants paieraient s'ils étaient locataires de leur logement), ainsi que du solde des autres transferts (notamment assurances). Du total de ces revenus sont déduits les cotisations sociales et les impôts directs payés par les ménages (impôt sur le revenu, impôts locaux tels que la taxe foncière et taxe d'habitation, etc.).

Le **pouvoir d'achat des ménages** : le pouvoir d'achat correspond au volume de biens et services qu'un revenu permet d'acheter. L'évolution du pouvoir d'achat des ménages est calculée en retranchant au taux de croissance du revenu disponible brut des ménages (comptabilité nationale) le taux de croissance du déflateur de la dépense de consommation finale en comptabilité nationale. La productivité par tête est mesurée en rapportant la valeur ajoutée (en volume) au nombre de personnes en emploi.

La **dépense de consommation finale des administrations** comprend les dépenses collectives correspondant aux fonctions d'administration générale (justice, défense, police, administration générale, etc.) et les dépenses individuelles dont le bénéfice revient aux ménages (dépenses de santé, d'éducation, action sociale, etc.).

Taux de pauvreté monétaire : Une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian métropolitain (1 100 euros par mois par unité de consommation en 2019).

Sources :

La comptabilité nationale est une représentation globale, détaillée et chiffrée de l'activité économique d'un pays dans un cadre comptable équilibré. Elle décrit les ressources et les emplois à un niveau fin pour chaque type de bien ou de service. L'un des principaux agrégats des comptes nationaux est le produit intérieur brut (PIB) qui reflète l'activité économique interne du pays. Pour la France, les indicateurs présentés sont issus des comptes nationaux annuels (Base 2014). Pour Mayotte, les indicateurs sont issus des comptes régionaux annuels (Base 2014) : il s'agit de comptes définitifs annuels jusque 2017, puis d'estimations pour les années 2018 et 2019.

Pour en savoir plus :

Seguin S., « [10 ans de départementalisation de Mayotte - L'emploi augmente fortement, mais le nombre de personnes en âge de travailler aussi](#) », CEROM, septembre 2022.

Gérardin M., « [Produits intérieurs bruts régionaux de 2000 à 2020 - D'importantes disparités, de l'outre-mer à l'Île-de-France](#) », *Insee Focus* n° 1900, mai 2022.

Seguin S., « [Créations d'entreprises à Mayotte en 2021 - Nouveau record d'entreprises créées en 2021 et essor du micro-entrepreneuriat](#) », *Insee Flash Mayotte* n° 136, mai 2022.

Thibault P., « [De plus en plus d'emplois de cadre, en particulier pour les natifs et natives de Mayotte](#) », *Insee Analyses Mayotte* n° 32, mars 2022.

Insee, « [Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales de 2015 à 2018 - Série en base 2014](#) », *Base de données*, février 2022.

Insee, [Comptes économiques de Mayotte](#), *Chiffres détaillés*, janvier 2022.

Rageot F., « [Produit intérieur brut 2019 \(résultats provisoires\) - Retour d'une forte croissance du PIB en 2019](#) », *Insee Flash Mayotte* n° 128, novembre 2021.

IEDOM, [Rapport annuel économique, Mayotte 2021](#), juin 2022.

Merceron S., « [Revenus et pauvreté à Mayotte en 2018 - Les inégalités de niveaux de vie se sont creusées](#) », *Insee Analyses Mayotte* n° 25, juillet 2020.

Seguin S., « [Créations d'entreprises - Le cap des 1 000 entreprises créées franchi en 2019](#) », *Insee Flash Mayotte* n° 103, janvier 2020.

Cherchem O., « [Comptes économiques définitifs de Mayotte - 2,1 milliards d'euros de PIB en 2015](#) », *Insee Flash Mayotte* n° 87, juin 2019.

Rivière F., « [Mutations et évolutions de l'économie mahoraise à la veille de la départementalisation](#) », CEROM, décembre 2010.



Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l’Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d’émission (IEDOM-IEOM), l’Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les départements et collectivités d’outre-mer: l’Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l’Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (Isee), l’Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). Il a pour objectifs l’élaboration des comptes rapides, la modélisation de l’évolution des économies et la publication d’analyses macroéconomiques ou thématiques sur les départements et collectivités d’outre-mer.



Directeur de la publication : Loup WOLFF

Rédaction : Florian RAGEOT

Éditeur : AFD – IEDOM - Insee

Achévé d’imprimer : septembre 2022

Dépôt légal : ISSN